









Le Plan Régional en faveur de l'Insertion des Travailleurs Handicapés en Ile-de-France

Présentation du cadre de travail

Septembre 2024



Les chiffres du handicap et de l'insertion professionnelle...

✓ La reconnaissance du handicap:

Une moindre prévalence du handicap en Ile-de-France que dans d'autres régions qui se retrouve au niveau de l'emploi des BOETH.

Un nombre de RQTH en constante augmentation depuis 2018 (97 979 attribuées en 2023 par les MDPH franciliennes, plus de 20% par rapport à 2021).

✓ Le handicap sur le marché du travail :

¼ des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi (plus de 20 salariés) se situe en Ile-de-France près de 200 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Ile-de-France (31% du niveau national). Un taux d'emploi direct des travailleurs handicapés en Ile-de-France de 3,1% en 2023 (3,5% au niveau national).

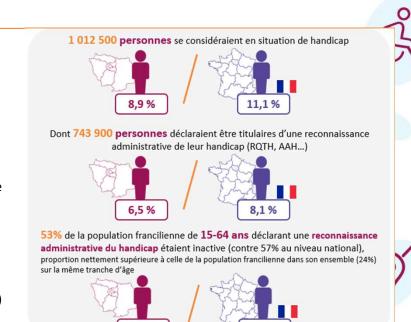
✓ La demande d'emploi :

Les DE BOETH franciliens représentent 6,2% des DE en catégorie A, B, C (8,7% au niveau national) à fin 2023.

En Ile-de-France, les DE BOETH sont plus représentés que les DE en catégorie A (79.8% contre 63.5%, parmi les plus de 50 ans (54.9% contre 27.5%) et parmi les DE inscrits depuis plus de 24 mois (36.9% contre 28.6%) ou plus.

La moindre prévalence du handicap en Ile-de-France peut s'expliquer en partie par :

- une moindre demande de reconnaissance du handicap pour une population plus qualifiée,
- la structure de l'activité privée en Ile-de-France : moins d'industrie (postes de production générateurs de handicap),
- la structure par âge de la population francilienne, plus jeune.



Source : DREES/INSEE, enquête VQS 2021, Champ > Personnes de 5 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France. L'enquête Emploi (2021-2022) permet de connaître la situation par rapport à l'activité professionnelle.

53 %



Les chiffres de l'Insertion des Travailleurs Handicapés



En Ile-de-France, évolution de la part des travailleurs handicapés dans les différents dispositifs de droit commun dans le temps :

- la part des bénéficiaires TH de CUI-CAE, PEC parmi les bénéficiaires a légèrement augmenté sur la période 2021-2023 passant de 9 à 10,3% même si le nombre de contrats aidés est resté à peu près stable entre 2022 et 2023 avec seulement 655 contrats signés ;
- entrée en formation des DEBOE : en augmentation entre 2021 et 2023 (+2 points), mais reste inférieur au taux national (9% / 13 %) ;
- contrats d'apprentissage : lle-de-France 0,8 % des signataire TH, contre 1,5 % au niveau national ;
- IAE : augmentation de 29 % du nombre de TH salariés en SIAE en Ile-de-France entre 2021 et 2023. La part des salariés TH a légèrement augmenté mais reste inférieure au national (5,1% en Ile-de-France contre 8% au national).

Sur l'ensemble de ces dispositifs, on constate une progression mais un retard par rapport à la moyenne métropolitaine qui persiste.

La DRIEETS pilote également le réseau des 97 entreprises adaptées d'Île-de-France et finance 2 855 ETP en 2023.





Les Plans régionaux en faveur de l'Insertion des Travailleurs Handicapés

Les PRITH = des plans d'actions pluriannuels partenariaux qui se déploient à l'échelle de chaque région depuis 2009, au service de la stratégie nationale en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Textes de référence

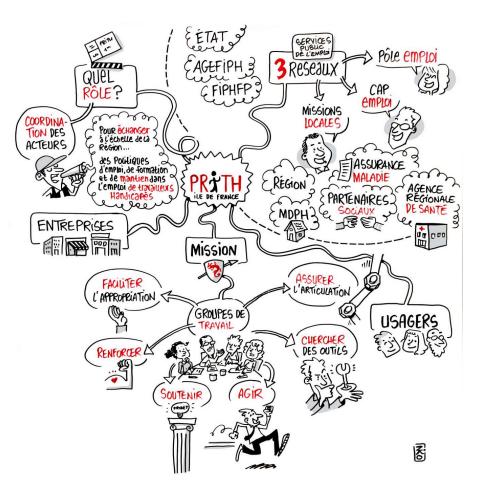
- → PRITH instaurés par une circulaire DGEFP n° 2009-15 du 26 mai 2009, relative aux Plans régionaux d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Renforcés par la Loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap donnant une base légale aux PRITH
- →Une déclinaison de la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2017 2022 dans laquelle l'Etat et ses partenaires se fixent pour objectifs de :
 - mieux **coordonner** les interventions des acteurs ,
 - rendre plus inclusive les politiques publiques de droit commun et les compléter en encourageant le développement de réponses spécifiques, adaptées aux besoins de chaque territoire.

Au bénéfice:

- Des publics en situation de handicap, reconnus travailleurs handicapés : demandeurs d'emploi , jeunes en sortie de scolarité ou d'études, salariés du secteur privé, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants...
- Des publics rencontrant des difficultés de santé dans leur emploi ou leur activité susceptibles d'hypothéquer leur maintien dans l'emploi
- Des employeurs privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de TH
- Des professionnels du champ handicap / orientation / emploi / formation / maintien en emploi / santé au travail



Les missions du Plan régional en faveur de l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) en Ile-de-France



- ✓ Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services pour les bénéficiaires employeurs comme pour les particuliers
- Renforcer l'articulation entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques et faciliter leur mobilisation
- ✓ Promouvoir une logique d'accompagnement sans rupture et dans la durée des employeurs et des personnes handicapées et favoriser la sécurisation des parcours
- ✓ Soutenir l'action des professionnels des champs orientation −emploi − formation − maintien dans l'emploi qui oeuvrent sur le terrain en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés



Gouvernance du PRITH en Ile-de-France

Coordination du PRITH: DRIEETS







Pilotage stratégique

L'instance de pilotage du PRITH Île-de-France est la Commission

Handicap constituée au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle) :

- présidée par la DRIEETS
- 2 à 3 réunions par an
- Missions :
 - partager des éléments de diagnostic et de bilans,
 - définir les enjeux et les orientations prioritaires du PRITH,
 - suivre les travaux engagés par le comité technique de coordination.

Engagement et suivi

Un comité technique de coordination met en œuvre l'engagement régional mobilisant les groupes de travail :

- ➤ Animation par la DRIEETS
- Cercle partenarial resserré
- > 1 réunion par trimestre
- ➤ Missions :
 - valide et suit les actions mises en œuvre par les groupes de travail,
 - identifie des priorités régionales d'intervention à proposer à la Commission Handicap,
 - facilite la mise en commun des sources d'information et des connaissances.



Les axes de travail du PRITH IDF

Axe 1 – Entrée dans la vie active

Enjeu : sécuriser les parcours d'accès à l'emploi des jeunes franciliens de 16 à 30 ans en situation de handicap

<u>Cadre de travail</u>: Convention Atouts pour tous lle-de-France, signée en 2015, renouvelée en 2019 et 2022

Partenaires:

DRIEETS, DRIAAF, ARS, Académies, Conseil régional, Agefiph, FIPHFP, 10 grandes entreprises, 3 PME-TPE, 9 universités, Pôle emploi, Cap emploi, ARML, UNEA, CIDJ, Onisep

- Des actions concrètes et des moyens dédiés
- Une coanimation partenariale (assurée par CHEOPS et le CIDJ en 2022)
- Un comité de pilotage partenarial
- Des groupes de travail pour la mise en œuvre et le suivi des actions

Axe 2 – Accès à l'emploi et développement des compétences

Enjeu : améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des publics en situation de handicap, et notamment des demandeurs d'emploi

<u>Cadre de travail</u>: déploiement de différents groupes de travail thématiques poursuivant des objectifs déterminés au plan partenarial

- Mobilisation de relais d'informations en direction des entreprises (Club d'entreprises, SARH...)
- Priorités d'intervention : accès à l'apprentissage, construction de passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire, renforcement des collaborations entre SIAE et acteurs de l'emploi/handicap...
- Des actions concrètes (exemples en diapo suivantes)

Axe 3 - Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Enjeu : Accompagner et sécuriser les parcours dans l'emploi des travailleurs handicapés et / ou dont la situation de santé hypothèque le maintien dans l'emploi

Cadre de travail:

Une instance de pilotage dédiée : l'IRCM (Instance régionale de concertation maintien), en articulation étroite avec le Plan Régional de Santé au travail francilien (PRST4 - axe 2)

- Une priorité à l'information, la sensibilisation et la professionnalisation des professionnels du maintien dans l'emploi et de la santé au travail (cycles d'ateliers, webinaires, capsules vidéos d'information...)
- Un travail de co-construction et mise à disposition d'outils auprès des professionnels (guides, fiches pratiques...)
- Des actions concrètes (exemples en diapo suivantes)
- + Déploiement de différents groupes de travail thématiques poursuivant des objectifs déterminés au plan partenarial



PRITH Axe 1 - Entrée dans la vie active :

Les actions menées dans le cadre de la Convention Atout pour tous

Réalisations récentes :

Plateforme Atouts pour tous www.atoutspourtous-idf.fr: Favoriser la rencontre entre les demandes de stages et d'emplois de l'ensemble des élèves et étudiants en situation de handicap et les offres de stage et d'emplois des employeurs partenaires et adhérents de la convention Les référents handicap en charge de l'accompagnement des jeunes bénéficient d'un accès réservé à la plateforme qui leur permet de suivre les candidatures et d'apporter aux jeunes l'appui nécessaire à leurs démarches.

Point d'avancement : Opération spéciale apprentissage à l'occasion de la semaine de l'apprentissage en mai 2024 pour la promotion de la plateforme

- Poursuite du référencement des conseillers du Réseau pour l'emploi et définition des bonnes pratiques par catégories d'utilisateurs
- Poursuite des améliorations fonctionnelles (moteurs de recherche, ergonomie..)
- Elargissement-diversification des partenariats employeurs pour proposer des offres d'emploi/stage/alternance plus nombreuses, diversifiées et mieux adaptées au profil des jeunes et assurer la continuité du financement de la convention :

Point d'avancement : dernières adhésions : DGAC, Klesia – au total 25 employeurs adhérents à la convention

- Cycle de petits déjeuners à destination des employeurs : décembre 2023, mars 2024, juin 2024, prochain prévu en octobre 2024
- Kit de communication/sensibilisation en direction des employeurs et des jeunes (flyer, affiche ...)
- Poursuite des actions de prospection de nouveaux employeurs
- Mise en place d'un atelier de travail entre employeurs et partenaires académiques et/ou SPE au 2nd semestre 2024
- Actions en faveur de l'apprentissage des jeunes en situation de handicap

Point d'avancement :

- Réalisation d'un outil d'information des apprentis en situation de handicap sur les aménagements possibles de leur formation
- Suivi de l'opération spéciale apprentissage (actualisation des offres des employeurs, information des universités, vidéo de sensibilisation des jeunes)
- Réflexion sur l'outillage et l'appui des maîtres d'apprentissage (en lien avec les employeurs de la Convention).
- Information sur les aménagements d'examen



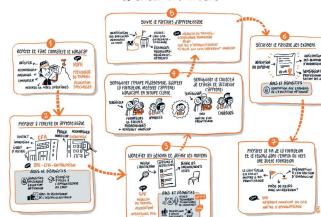
Axe 2 – Accès à l'emploi et développement des compétences

Réalisations récentes:

- Elaboration de 20 capsules vidéo thématiques à visée information / professionnalisation à destination des référents handicap en CFA
- Soutien à l'animation du réseau de référents handicap en CFA auprès des UD DRIEETS et des DDETS
- Professionnalisation des SIAE sur le volet handicap pour renforcer les collaborations locales avec les acteurs de l'emploi et du handicap et sécuriser les parcours emploi des travailleurs handicapés.

Point d'avancement :

- Webinaire régional à destination des directions des SIAE en octobre 2024 (DRIEETS/Agefiph/Chéops) sur le handicap dans les parcours de l'IAE (replay et support disponibles sur le site du PRITH),
- Cycle de webinaires thématiques en direction des CIP des SIAE (co-piloté DRIEETS/ FAS) : Handicap psychique (novembre 2023), Accompagner les sorties de parcours (juin 2024), Accompagner la reconnaissance du handicap (2nd semestre 2024),
- Volet « expérimentations territoriales » en Seine-Saint-Denis avec les «Cafés Handiboost » à destination des CIP des SIAE rencontres itinérantes autour de problématiques concrètes : 1^{er} café Handiboost en juillet 2024, 2 autres cafés au 2nd semestre 2024.
- Cartographie de l'offre de service à destination des employeurs (protocole employeurs):
 élaboration de l'outil de cartographie et présentation aux professionnels de l'accompagnement en juillet 2024.
- Définition d'un programme d'actions opérationnelles en faveur de l'accès à l'apprentissage
 des PSH complémentaire à l'existant pour favoriser l'articulation des interventions des acteurs
 franciliens et renforcer la découverte mutuelle autour de l'insertion des publics en situation de handicap.





Axe 3 – Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Réalisations récentes :

 Actualisation deux fois par an du guide sur le maintien à destination des professionnels du maintien en emploi (médecins du travail, membres des SPST, assistants sociaux du personnel, conseillers Pôle Emploi et Cap Emploi, etc.)

plus d'une centaine de modifications apportées chaque années, revue des thématiques et de la présentation à venir pour fin 2024



Point d'avancement : 3 ateliers en 2024

- Atelier « Le retour à l'emploi suite à un cancer » (avril 2024) 221 participants
- Atelier « Handicap auditif et maintien en emploi » (juin 2024) 143 participants
- Atelier prévu en octobre 2024 thème à définir
- Actualisation de l'ensemble des productions (flyers, plaquettes...) élaborés au cours des dernières années (outil d'aide au repérage des situations nécessitant la mobilisation du CEP (Conseil en évolution professionnelle) dans les parcours de maintien, document d'information sur le rôle du télétravail dans la sécurisation des parcours de maintien en emploi, document d'information relatif au retour à l'emploi suite à un arrêt long ...) et développement du volet Fonction Publique.
- Travaux autour de la procédure accélérée de RQTH en lien avec les MDPH: cartographie des pratiques des MDPH d'IDF concernant la procédure accélérée (enquête auprès des SPST et des MDPH), actualisation des fiches (médicale et d'information) élaborée par le PRITH en 2019, temps de travail avec les MDPH et la CNSA pour autour des pratiques des MDPH (harmonisation).





Axe transversal: communication







Site internet dédié

www.prithidf.org

Nouvelle ergonomie début 2024 pour faciliter la recherche de ressources,

Destinés aux professionnels de l'orientation, de l'emploi, de la formation, du maintien dans l'emploi pour les publics en situations de handicap

- > Mis à jour en continu
- Une présentation des axes de travail
- Des ressources en accès libre (productions du PRITH et des partenaires)
- Des chiffres clés et des focus thématiques





Lettres d'information

- À destination des professionnels franciliens du champ orientation, emploi – formation/handicap
- Trimestrielle
- Point sur l'actualité nationale et régionale, interviews, chiffres clefs, portraits, zooms sur des dispositifs, mise en visibilité des productions du PRITH et ressources mises à disposition
- → Pour recevoir la newsletter :

 https://www.prithidf.org/inscription-newsletter

 PRITH Île-de-France



Chaîne YouTube du PRITH

- Accéder à des contenus vidéos pédagogiques réalisés dans le cadre du PRITH, par la DRIEETS ou ses partenaires sur différents sujets (capsules apprentissage destinées aux référents handicap en CFA, vidéos témoignages de travailleurs handicapés...)
- Des playlists dédiées pour retrouver facilement les vidéos d'un même thème ou les capsules d'une même série
- → Pour vous abonner : https://www.voutube.com/@PRITHIDF

